



CONSEIL MUNICIPAL
du 13 DECEMBRE 2022

COMPTES-RENDUS
des délégations
de Monsieur le Maire

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE D' ACTIONS EN JUSTICE

Conformément à la délibération n° 01/220922 du Conseil Municipal du 22 Septembre 2022, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière d'actions en Justice :

Décision de désigner Maître Benoît CAVIGLIOLI, Avocat :

- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre du recours en annulation formé devant le Tribunal Administratif de Marseille par Madame Monique BRUNA représentée par le Cabinet d'avocats Denis REBUFAT et Associés contre l'arrêté du permis de construire PC 13005 21 0156 déposé le 23 Août 2021 par M. Éric BRARRUS en vue de la construction d'un bâtiment à destination de bureaux et artisanat situé 2 Chemin Départemental – 13400 Aubagne, cadastrée section DX 181 et 182.

Décision de désigner Maître ANTON, Avocat :

- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre de l'accident de travail du policier municipal, Monsieur Benjamin REYNAUD, survenu le 29 Septembre 2019 pendant l'exercice de ses fonctions. Monsieur Benjamin REYNAUD a sollicité l'indemnisation de son préjudice devant le Tribunal Judiciaire de Marseille. La commune d'Aubagne est partie à la cause afin de faire valoir sa créance.

**COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION
EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS
Article L 2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales**

Conformément à la délibération n° 01/220922 du Conseil Municipal du 22 Septembre 2022, il est rendu compte de l'exercice de la délégation de Monsieur le Maire en matière de décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget quel que soit leur montant :

APPELS d'OFFRES

- Impressions des publications municipales (lot 1), travaux divers d'impression (lot 2) et papeterie générale (lot 3) :
Lot 1 : Société Print Concept
Lot 2 : Société Print Concept
Lot 3 : Imprimerie Caractères
Notification le 17.11.2022

AVENANT APPELS d'OFFRES

- Avenant 1 marché public de mise à disposition, pose, entretien, maintenance de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires notifié le 23.11.2022 au titulaire :
Société JC DECAUX.

MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE

- Prestations de sténotypie dans le cadre des conseils municipaux de la Commune, notifié le 23.11.2022 à la Société UBIQUS.

MARCHES SANS PUBLICITE SANS MISE EN CONCURRENCE

- Marché sans publicité sans mise en concurrence de Services d'affranchissement notifié le 16.11.2022 au titulaire La Poste.

- Décision de conclure un contrat de cession pour le Théâtre avec les Associations suivantes :
 - Le grenier de babouchka : Le malade imaginaire ;
 - L'insomniaque compagnie : Crème glacée ;
 - Elisia : Bless in quartet ;
 - Collectif Cocotte-minute : Eldorado ;
 - Association Jazz Convergence : La Rague.

--- ooo O ooo ---

**COMPTE RENDU
DE L'EXERCICE DE DELEGATION
EN MATIERE DE DECISIONS DE PRET DE SALLE
AUX ASSOCIATIONS**

Conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n° 01/220922 du Conseil Municipal du 22 Septembre 2022, Monsieur le Maire rend compte aux Conseillers Municipaux de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant la conclusion de conventions de prêt de salle aux associations.

- Décision de conclure une convention de mise à disposition temporaire au Théâtre Comoedia avec les Associations suivantes :
 - Compagnie Iota – résidence artistique du 28 Septembre au 1^{er} Octobre 2022 ;
 - A la cour de Monsieur Molière – Compagnie Comédie d'un autre temps du 22 au 24 Novembre 2022.

--- ooo O ooo ---



**COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION
EN MATIERE DE RENOUVELLEMENT D'ADHESION
Article L 2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales**

Conformément à la délibération n° 01/220922 du Conseil Municipal du 22 Septembre 2022, il est rendu compte de l'exercice de la délégation de Monsieur le Maire en matière de décisions concernant le renouvellement d'adhésion aux associations dont la Commune d'Aubagne est membre :

- Décision de renouveler l'adhésion à l'Association Française des Cités de la Céramique au titre de l'année 2022, pour un montant de 3.500 euros.

--- ooo O ooo ---

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE DECISIONS DE DON\$ ET LEGS

Conformément à la délibération n° 01/220922 du Conseil Municipal du 22 Septembre 2022, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant l'acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges :

- Considérant l'intention de Monsieur OLIVE de faire don d'un piano droit à la Ville d'Aubagne du 17 Novembre 2022, décision d'accepter la donation de Monsieur OLIVE afin d'en faire bénéficier le Conservatoire.

--- ooo O ooo ---

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE DECISIONS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS

Conformément à la délibération n° 01/220922 du Conseil Municipal du 22 Septembre 2022, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant les demandes à tout organisme financeur l'attribution de subventions.

- **Décision de demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) :**

La Direction Régionale des Affaires Culturelles, partenaire financier de la Commune, propose chaque année, dans le cadre de son dispositif d'aide au développement de la pratique culturelle et artistique des communes, de soutenir les projets communaux.

Ainsi, la Commune d'Aubagne a sollicité une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) 2023 dans le cadre du dispositif d'« Aide au projet ou au fonctionnement - Transmission culturelle (2023) ». La Commune réalise de nombreuses actions dans ce cadre. En 2023 elle souhaite expérimenter, développer et proposer une nouvelle offre d'E.A.C. vis-à-vis du jeune public, des adolescents, mais également du public adulte.

Le coût total du projet s'élève à 49.000 euros, subventionné à 24,49 % de la dépense totale soit une subvention de 12.000 euros.